

SÉANCE ORDINAIRE
6 FÉVRIER 2017 À 19H00

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, tenue en la salle du Conseil, au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant, le lundi 6 février 2017 à 19H00.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents les Conseillers suivant : Michel Dubé, Madeleine D'Amours, Ghislain Perreault et Geneviève Leblanc à compter de 19h16.

Absences : Jacques Gaulin et Stevens Pelletier.

Madame Audrey Cloutier, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

34-02-2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point « divers » ouvert.

35-02-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017 AVEC SÉANCE D'AJOURNEMENT LE 16 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

36-02-2017 APPROBATION DES COMPTES

Les déboursés de janvier 2017 totalisent 118 224.28\$ (rapport des transactions) en plus des salaires nets du mois au montant de 9 962\$.

Les achats auprès des fournisseurs en janvier 2017 totalisent 44 276.76\$.

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'approuver les déboursés et les salaires de janvier 2017 ainsi que le paiement des comptes fournisseurs tels que détaillés aux différents rapports présentés et de payer les sommes à même les postes budgétaires prévus à cette fin.

CORRESPONDANCE

MRC de la Matapédia : Entrée en vigueur du règlement No 2016-10 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) de la MRC de la Matapédia.

MRC de la Matapédia : Entrée en vigueur du règlement No 2016-07 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) de la MRC de la Matapédia.

Comité de citoyens pour l'amélioration de la qualité du service cellulaire et internet en région : Remerciement pour l'appui par résolution du conseil dans ce dossier au printemps dernier.

POINT D'INFORMATION : RAPPORTS DU CONSEIL

Loisirs et tourisme : Audrey Cloutier pour Michaël Vignola

Réalisé en janvier

- Demande auprès du programme Pêche en herbe et au soutien à l'ensemencement des lacs et cours d'eau.
- Suivi de la demande d'aide financière pour le service de garde durant la relâche scolaire 2017. Cette demande a été sans retour, donc refusé. Le refus

a été causé par un trop grand nombre de projets reçus, le programme a du refuser 50% des demandes par manque de fonds.

- La première rencontre du comité des loisirs a eu lieu.
- l'étude et la demande d'information aux différents ministères pour le programme de financement relève et mise en valeur de la faune.
- Vérification du développement du dossier des quais à la marina afin que nous puissions reprendre le dossier.
- Travail sur l'obtention du passage de la tournée Feu de camp 2017.
- Travail sur la Val-O-Vent 2017.

Corporation Fenêtre Lac Matapédia (CFLM) : Madeleine D'Amours

Madeleine nous informe que la lunette d'observation pour le projet Belvédère a été commandée.

37-02-2017 TRAVAUX BUREAU MUNICIPAL / RÉCEPTION DES TRAVAUX ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Attendu que, les travaux de rénovation de l'édifice municipal ont été complétés et que Gides April inc. nous a fournis une attestation d'assurance couvrant les risques produits après travaux jusqu'au 18 janvier 2018, soit un an après la réception définitive des travaux.

En conséquence, Il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser la réception des travaux de rénovation de l'édifice municipal et d'autoriser le paiement de la demande #7 de Construction Gides April au montant de 31 3753.63\$ incluant la libération de la retenue de garanti.

38-02-2017 TARIFS 2017 POUR L'UTILISATION DE PONTON OU EMPLACEMENT ET D'ÉQUIPEMENTS À LA MARINA DE VAL-BRILLANT

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'accepter les tarifs 2017 présentés ci-dessous. Les nouveaux tarifs respectent la hausse de 2% prévue par le règlement 02-2014 modifié par le règlement 03-2016.

Location de Kayaks et pédalo						
Tarifs 2017*						
	Première heure			30 minutes suivants		
	Régulier	Résidants VB	Clients camping/marina	Régulier	Résidants VB	Clients camping/marina
Kayak Simple	11.08 \$	8.31 \$	9.97 \$	5.54 \$	4.15 \$	4.98 \$
Double	13.85 \$	10.39 \$	12.47 \$	6.93 \$	5.19 \$	6.23 \$
Pédalo	13.85 \$	10.39 \$	12.47 \$	6.93 \$	5.19 \$	6.23 \$
1/2 jour (4 heures)						
	Régulier	Résidants VB	Clients camping/marina			
Kayak Simple	33.24 \$	24.93 \$	29.92 \$			
Double	41.55 \$	31.17 \$	37.40 \$			
Pédalo	41.55 \$	31.16 \$	37.40 \$			
Jour (8 heures)						
	Régulier	Résidants VB	Clients camping/marina			
Kayak Simple	52.63 \$	39.47 \$	47.37 \$			
Double	63.71 \$	47.78 \$	57.34 \$			
Pédalo	63.71 \$	47.78 \$	57.34 \$			

* Plus les taxes applicables

Places à quai et mise à l'eau				
Tarifs 2017*				
Place à quai				
	Montant de base	Montant au pied 2017	Résidents Val-Brillant	Clients camping**
Saison	100.00 \$	13.58 \$	-25%	-10%
Mois	40.00 \$	10.19 \$		
Semaine	20.00 \$	6.81 \$		
Jour	0.00 \$	1.16 \$		
Mise à l'eau				
	Régulier	Résidents Val-Brillant	Clients camping**	
Saison	80.94 \$	60.70 \$	72.84 \$	
Mois (30 jours)	40.47 \$	30.36 \$	36.43 \$	
Jour	8.09 \$	6.07 \$	7.28 \$	
Carte (5 mises à l'eau)	34.40 \$	25.80 \$	30.96 \$	
Carte (10 mises à l'eau)	68.81 \$	51.61 \$	61.93 \$	
Rivage				
	Régulier	Résidents Val-Brillant	Clients camping**	
Saison	92.19 \$	69.14 \$	82.97 \$	
Mois (30 jours)	34.58 \$	25.93 \$	31.12 \$	
Semaine (7 nuits)	13.82 \$	10.37 \$	12.44 \$	
Jour (24 heures)	5.75 \$	4.31 \$	5.18 \$	
Quai stationnement temporaire				
	Régulier	Résidents Val-Brillant	Clients camping**	
Jour (24 heures)	16.62 \$	12.46 \$	14.95 \$	
4 jours (3 nuits)	49.86 \$	37.39 \$	44.87 \$	
Semaine (7 nuits)	88.64 \$	66.48 \$	79.77 \$	
2 semaines (14 nuits)	138.51 \$	103.88 \$	124.66 \$	
**Offrir un rabais de 10% aux clients du camping, courte durée ou saisonnier, seulement pour la durée de leur séjour				
*Plus les taxes applicables				

39-02-2017 ÉCHANTILLONNEUR AUTOMATIQUE / AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant que nous ne pouvons plus utiliser l'échantillonneur automatique de la Municipalité de Saint-Irène comme nous le faisons auparavant;

Considérant que nous devons faire l'échantillonnage des eaux usées au minimum une fois par mois pour répondre aux exigences du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC);

Considérant que le nouvel échantillonneur sera compatible advenant les nouvelles installations du système de traitement des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser l'achat d'un échantillonneur automatique au montant de 5 633,76\$ taxes incluses. Les crédits nécessaires seront pris à même le fond général.

40-02-2017 SURPRESSEUR / AUTORISATION DE DÉPENSE

Considérant qu'un des deux surpresseurs de notre système de traitement des eaux usées ne fonctionne plus et qu'il est primordial d'en faire le changement afin de

toujours répondre aux exigences du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC);

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'autoriser l'achat d'un surpresseur au montant de 8 467.60\$ taxes, installation, vérification et déneigement inclus. Les crédits nécessaires seront pris à même le fond général.

41-02-2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / ROUTE 132 EST

M. Michel Dubé se retire des délibérations.

Considérant que, le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire une installation d'élevage à ± 168,5 mètres d'un périmètre d'urbanisation au lieu du ± 433,6 mètres requis par la réglementation en vigueur;

Considérant que, le nouveau complexe laitier pourrait compter jusqu'à 297 unités animales et un réservoir circulaire supplémentaire du côté sud de la route 132;

Considérant que, ce projet nécessite une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère. Pour être recevable, la demande doit être conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que, le demandeur explique que certaines constructions de la ferme à sa localisation actuelle seraient démolies (exemple : silos, passages entre bâtiments);

Considérant que, le demandeur explique que l'accès serait très difficile en hiver au site d'exploitation si la distance minimale requise était respectée;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'acquiescer à la présente demande;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une publication tel que prévu dans à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme et qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu que le conseil municipal rejette la présente demande.

42-02-2017 DEMANDE DE SOUTIEN POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ D'INITIATION À LA PÊCHE

Considérant la possibilité de présenter une demande d'aide financière au *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* et au *Programme Pêche en herbe de la fondation de la faune du Québec*;

Considérant que la Municipalité de Val-Brillant souhaite organiser une activité d'initiation à la pêche avec les élèves de l'École primaire de Val-Brillant ainsi que les élèves de l'École primaire de Sayabec le 2 juin, et avec la population en général le 3 juin dans le cadre de la fête de la pêche;

Considérant qu'il serait fort intéressant de fournir aux participants du matériel disponible auprès de *Pêche en herbe*, soit :

- des certificats *Pêche en herbe* à remettre aux jeunes qui participent à l'activité;
- des brochures éducatives *Moi je pêche avec... Guliver*, conçues pour des jeunes de 9 à 12 ans;
- des ensembles de pêche (cannes et leurres) pour débutant;

Considérant que la Municipalité s'engage à obtenir une couverture d'assurance responsabilité couvrant les risques inhérents à la pratique de l'activité de pêche et valide lors de la date de l'activité proposée les 2 et 3 juin prochain;

Considérant que la pêche est un outil de développement important au niveau récréotouristique pour Val-Brillant et que des citoyens se sont plaints de la diminution de la quantité des prises de truites à l'intérieur du lac dans les dernières années;

Considérant que la Municipalité atteste que le Lac Matapédia est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite, le lac étant public;

En conséquence, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'organisation d'une activité d'initiation à la pêche au *Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau* et au *Programme Pêche en herbe de la fondation de la faune du Québec* pour l'obtention d'une aide visant l'ensemencement d'ombles de fontaine. Si l'aide financière est acceptée, la municipalité s'engage à verser sa contribution financière de 1000\$, les crédits nécessaires seront pris à même les postes budgétaires prévus à cet effet. Le coordonnateur Loisirs/Camping et Marina, Michaël Vignola, est autorisé à signer la demande pour et au nom de la Municipalité de Val-Brillant.

43-02-2017 REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES DOSSIERS DE PETITES CRÉANCES

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu unanimement de nommer la Directrice générale et secrétaire-trésorière comme représentante de la Municipalité de Val-Brillant pour les dossiers de petites créances.

44-02-2017 VAL-O-VENT 2017 / DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser le versement d'une aide financière de 1000\$ à la Corporation Fenêtre Lac Matapédia pour la tenue du Val-O-Vent 2017. Les crédits nécessaires seront pris à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

45-02-2017 HONORAIRES PROJET RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 / AUTORISATION DE DÉPENSE

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser le paiement de la facture 10015923 de BPR-infrastructure inc. au montant de 28.82\$ taxes incluses.

46-02-2017 MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE / OFFRE DE SERVICES

Considérant que la municipalité de Val-Brillant a déposé une demande d'offre de services auprès de la MRC pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage afin de modifier les tracés de rues dans la zone récréative bordant le lac Matapédia pour y ajouter des chemins projetés;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de la MRC pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage afin de modifier les tracés de rues dans la zone récréative bordant le lac Matapédia au montant de 1283.85 \$.

47-02-2017 MODIFICATION DES P.R.U. / OFFRE DE SERVICES

Dans le but d'assurer la concordance de nos règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'accepter l'offre de services de la MRC visant la modification des P.R.U au montant de 812,70\$.

48-02-2017 CAMPING, MARINA / AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'autoriser une dépense n'excédant pas 1500\$ pour le transfert de la téléphonie IP de l'OTJ vers la Capitainerie, une dépense de 34\$ pour la mise à jour de l'antivirus de l'ordinateur portable du coordonnateur et une dépense de 120\$ pour l'achat du logiciel Publisher. Les crédits nécessaires seront pris à même les postes budgétaires prévus à cet effet.

49-02-2017 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales du gouvernement du Québec a pour objectif de favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois lors de la Fête nationale du Québec;

Considérant que la Municipalité de Val-Brillant souhaite organiser des festivités dans le cadre de la Fête nationale du Québec;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière aux célébrations à la SNEQ. Le montant de la demande sera de 2 500\$ et la Municipalité s'engage à contribuer à l'événement pour un montant de 1 500\$. Le coordonnateur Loisirs/Campings et Marina, Michaël Vignola, est autorisé à signer la demande pour et au nom de la Municipalité.

50-02-2017 CFLM / UTILISATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Considérant que la Corporation Fenêtre Lac Matapédia doit adresser plusieurs demandes à la Municipalité chaque année pour l'utilisation gratuite des locaux et des équipements municipaux;

Considérant que la municipalité de Val-Brillant répond positivement à chaque demande puisque la Corporation Fenêtre Lac Matapédia fait partie intégrante de la municipalité de Val-Brillant;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu à l'unanimité d'autoriser les locaux gratuitement pour leurs activités en respectant la procédure habituelle de réservation auprès du personnel municipal.

51-02-2017 CAMPING MARINA / AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS

Considérant que le coordonnateur Loisirs/Campings et Marina a comme tâche de coordonner les activités du camping et de la marina et que c'est lui qui a la responsabilité de préparer et d'expédier les contrats aux usagers;

Considérant que le mandat de signature des documents légaux est d'office assigné à la directrice générale, mais qu'il serait plus pratique de déléguer le pouvoir de signature des contrats du camping et de la marina au coordonnateur Loisirs/Campings et Marina;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu d'autoriser le coordonnateur Loisirs/Campings et Marina, Michaël Vignola, pour et au nom de la municipalité, les contrats de location avec les usagers du camping et de la marina.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions réservée à l'Assemblée débute à 19h44.

52-02-2017 LOISIRS CAMPING ET MARINA / CARTE DE CRÉDIT

Considérant que le coordonnateur Loisirs/Camping et Marina doit à plusieurs reprises faire des achats dans le cadre de l'organisation de différentes activités;

Considérant que le coordonnateur Loisirs/Camping et Marina doit effectuer ces achats avec son compte personnel et se faire rembourser au début du mois suivant;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'une carte de crédit de 500 \$ pour les achats du coordonnateur Loisirs/Camping et Marina. Les achats doivent tout de même être préalablement approuvés par le conseil et validés à l'aide des factures.

53-02-2017 OFFRE D'EMPLOI CAMPING-MARINA POUR L'EMBAUCHE DES PRÉPOSÉ(E)S

Il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage de 2 postes saisonniers temporaires à temps plein pour des préposés au camping. Le nombre d'heures et le nombre de semaines de travail seront prévus en fonction des budgets et des aides financières reçues pour des projets étudiants.

54-02-2017 ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

Attendu que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins des municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Attendu que la Coopérative d'Informatique municipale (CIM) a été constitué afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Attendu que la Municipalité de Val-Brillant a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-Brillant souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$), que la Municipalité de Val-Brillant adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM, que monsieur Jacques Pelletier, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Val-Brillant, y compris le contrat à intervenir avec la CIM et que monsieur Jacques Pelletier, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

55-02-2017 DÉPÔT DE LA LISTE DES VENTES POUR TAXES

Tel que prévu aux articles 1022 et suivants du code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal une liste de tous les contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales.

Il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'acheminer à la MRC de La Matapédia le 20 mars 2017 un extrait de cette liste incluant tous les contribuables qui ont des sommes impayées (taxes, intérêts et autres) pour l'année 2015. Pour chaque contribuable concerné, le montant des sommes dues en date du 20 mars 2017 (incluant les soldes de 2015, 2016 et intérêts courus) sera indiqué sur la liste ainsi que l'immeuble qui fera l'objet de la vente pour taxes.

Pour mettre fin à la procédure avant le transfert de la liste à la MRC, les contribuables concernés devront payer au minimum, avant le 19 mars 2017, la totalité des sommes dues à la municipalité pour l'année 2015, incluant taxes et autres sommes dues, ainsi que la totalité des intérêts courus au compte à la date du paiement. Après cette date, pour mettre fin à la procédure, les contribuables concernés devront payer la totalité des sommes dues à la municipalité et les frais applicables à la date de leur paiement.

Le conseil autorise la directrice générale à insérer dans la liste déposée le nom de tout contribuable dont un retour de paiement (retour de chèque sans fonds) aurait pour effet de faire réapparaître des sommes dues pour l'année 2015 dans le dossier du contribuable.

Une lettre résumant le contenu de la présente résolution ainsi que les sommes dues et les modes de paiement exigés (argent comptant ou chèque certifié) sera acheminée à chaque propriétaire foncier concerné.

56-02-2017 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE MISER LORS DE LA PROCÉDURE DES VENTES POUR TAXES

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate la directrice générale pour miser lors des ventes pour taxes et ce dans le but que la Municipalité puisse recouvrer son dû. Le Conseil autorise donc la directrice générale à miser pour le total des sommes dues sur chacun des immeubles situés dans la Municipalité de Val-Brillant qui serait à vendre pour les taxes et de les acquérir pour et au nom de la Municipalité de Val-Brillant. La Municipalité met à la disposition de la directrice tous les crédits nécessaires à ces transactions.

57-02-2017 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM / AUTORISATION D'EMBAUCHE

Considérant que dû à l'absence de la secrétaire trésorière adjointe pour une durée indéterminée, il devient nécessaire d'engager quelqu'un pour occuper la fonction en attendant son retour;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Dubé et résolu d'autoriser l'embauche du candidat retenu lors de la tenue des entrevues du 2 janvier 2017, conditionnellement au succès de 2 tests pour mesurer les aptitudes du candidat retenu, soit un test psychométrique et un test de comptabilité, au poste de secrétaire trésorière adjointe par intérim selon les conditions discutées.

58-02-2017 TEST D'EMBAUCHE / AUTORISATION DE DÉPENSES

Considérant que suite à la tenue des entrevues visant le remplacement de la secrétaire-trésorière adjointe pour un moment indéterminé, *Mallette* nous propose le passage de 2 tests pour mesurer les aptitudes du candidat retenu, soit un test psychométrique et un test de comptabilité;

En conséquence, il est proposé par Mme Madeleine D'Amours et résolu d'autoriser une dépense de 485\$ pour le passage et l'analyse des 2 tests proposés.

59-02-2017 PLANCHES À PAGAIE / AUTORISATION DE DÉPENSES

Considérant qu'il y a eu plusieurs demandes auprès du coordonnateur Loisirs/Camping et Marina pour la location de planches à pagaie;

Considérant que la pratique de ce sport est de plus en plus populaire;

Considérant que l'achat d'un tel équipement engendrera un revenu supplémentaire chaque année;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de deux planches à pagaie pour un montant de 1364.98\$. Les crédits nécessaires seront pris à même le fond général.

60-02-2017 PROJET DE COMPENSATION POUR LA PERTE DE MILIEUX HUMIDES OCCASIONNÉE PAR LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT / SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Afin de garantir la réalisation et le succès du projet de compensation pour la perte de milieux humides occasionnée par la mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Val-Brillant

Il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Val-Brillant s'engage à réaliser par elle-même ou embaucher une firme / organisme de conservation afin d'effectuer le suivi environnemental du projet, Et ceci, au plus tard un an après l'acceptation du projet compensatoire par le MDDELCC. Les responsables du projet réaliseront la conception du plan de compensation, les travaux, les démarches d'acquisition de terrain (si nécessaire) ainsi que la conception d'un plan de contrôle et de suivi environnemental. Le suivi environnemental sera effectué sur 5 ans.

Le suivi environnemental du projet de compensation contiendra notamment les éléments suivants et selon l'analyse du projet par le MDDELCC:

- Taux de mortalité de la végétation implantée
- Le taux d'invasion par des espèces floristiques envahissantes
- La hauteur de niveau d'eau (indice qualitatif ou quantitatif)
- La diversité biologique :
 - Suivi floristique
 - Suivi faunique (oiseaux, herpétologie, macroinvertébré, mammifères)
- Le maintien de l'intégrité de la zone tampon
- Le suivi de l'épaisseur de matière organique ou de l'épaisseur des sédiments pour un lac

La municipalité s'engage également à effectuer des travaux correctifs au besoin ainsi qu'à évaluer les résultats des travaux la dixième année suivant la fin des travaux.

61-02-2017 PELLES À NEIGE DE TYPE « SCRAPER » / AUTORISATION DE DÉPENSES

Considérant que plusieurs jeunes aimeraient contribuer au déneigement de la patinoire, mais que les équipements actuels sont beaucoup trop lourds pour eux;

Considérant que la bibliothèque ne possède pas de pelles adéquates pour effectuer l'entretien du déneigement;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu d'autoriser une dépense d'environ 50\$ pour l'achat de trois pelles de type « scraper » dont deux pour la patinoire et une pour la bibliothèque.

62-02-2017 LA TOURNÉE FEU DE CAMP / AUTORISATION DE DÉPENSES

Considérant que nous avons la possibilité de faire une demande auprès de La Tournée FEU DE CAMP afin d'organiser une soirée en compagnie de l'auteure-compositrice-interprète Andréanne A. Mallette;

Considérant qu'elle serait disponible pour venir donner un spectacle sous la thématique Feu de Camp durant les activités du Noël du campeur;

Considérant la possibilité de vendre des billets et d'aménager un bar afin d'engendrer des revenus;

En conséquence, il est proposé par M Ghislain Perreault et résolu d'autoriser une dépense de 1 500\$ pour La Tournée FEU DE CAMP si la disponibilité de madame Andréanne A. Mallette concorde toujours avec nos activités.

63-02-2017 APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ!

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et des Québécoises : par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme, par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

64-02-2017 DEMANDE DE CITOYENS / LUMIÈRE DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Considérant qu'un éclairage de 90 watts a été installé dans le nouveau parc de la rue Saint-Pierre Est afin de couvrir la surface entière du parc et du stationnement;

Considérant qu'un éclairage de 54 watts est utilisé pour les lumières de rue;

Considérant que la municipalité de Val-Brillant a reçu une plainte écrite de quatre citoyens en lien avec l'éclairage du nouveau parc de la rue Saint-Pierre Est;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Leblanc et résolu de contacter Électricité Garon inc. afin de faire l'installation d'un éclairage de 54 watts pour tenter de diminuer l'intensité du nouvel éclairage.

65-02-2017 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – ATTESTATION DES TRAVAUX

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 81 478\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

Considérant que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Val-Brillant vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 74 296.57\$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

66-02-2017 COORDONATEUR LOISIRS CAMPING ET MARINA / EMBAUCHE

Considérant qu'il y a beaucoup de travaux à faire au niveau des loisirs, du camping et de la marina afin de s'assurer d'un bon fonctionnement et d'une bonne planification pour l'année 2017;

En conséquence, il est proposé par M Michel Dubé et résolu de rappeler monsieur Michaël Vignola, coordonnateur Loisirs/Camping et Marina, au travail dès maintenant selon ses disponibilités, sa date d'entrée en fonction étant prévue pour le 20 février 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée à l'Assemblée débute à 20h44.

POINT D'INFORMATION

Madeleine D'Amours : Invitation à la population d'aller visiter le nouveau coin jeunesse de notre bibliothèque dont l'inauguration a eu lieu le matin même, lundi le 6 février 2017.

Jacques Pelletier : Invitation à la population de participer à l'entretien du déneigement des bornes-fontaines lors des tempêtes de neige.

67-02-2017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Dubé et unanimement résolu de lever l'Assemblée à 20h51.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

_____ **MAIRE**

_____ **SEC.-TRES.**